

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.573.003.1 DU 2 JUILLET 1996

## Compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle KXB

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 6 JANVIER 1987 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE FONDES SUR UN PRINCIPE ELECTRONIQUE.

### FABRICANT

SCHLUMBERGER ELECTRICITE, Felixstowe,  
Suffolk (Grande-Bretagne).

### DEMANDEUR

SCHLUMBERGER ELECTRICITE, BP 23, Zone  
Industrielle de Chasseneuil, 86361 Chasseneuil  
du Poitou Cedex.

### OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 90.2.06.713.1.0 du 7 septembre 1990 (1), renouvelée par les décisions n° 91.00.573.002.2 du 7 septembre 1991 (2) et n° 92.00.573.002.1 du 7 septembre 1992 (3), relatives au compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle KBA.

### CARACTERISTIQUES

Le compteur d'énergie électrique pour courant monophasé deux fils SCHLUMBERGER modèle

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1990, page 1420.

(2) *Revue de Métrologie*, août 1992, page 1135.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1992, page 1631.

KXB diffère du compteur d'énergie électrique SCHLUMBERGER modèle KBA, faisant l'objet de la décision précitée par :

- des modifications d'aspect qui concernent les matières utilisées, les couleurs et le marquage,
- des modifications mécaniques qui portent sur le changement du shunt, du circuit imprimé et l'ajout de composants destinés à rendre le compteur conforme aux exigences de la directive CEM,
- des modifications logicielles qui entraînent des évolutions fonctionnelles, dont la sauvegarde des données métrologiques toutes les 10 minutes et l'ajout de codes d'erreur.

Les principales caractéristiques de cet instrument sont identiques à celles du compteur modèle KBA à savoir :

- Tension nominale : 220 V
- Courant de base : 20 A
- Courant maximal : 80 A
- Facteur de charge : 4 A
- Fréquence nominale : 50 Hz
- Constante du compteur : 800 impulsions par kilowattheure.

### SCELLEMENTS

Le compteur type KXB est scellé par l'intermédiaire de deux fils perlés plombés reliant, de chaque côté, le capot au bâti.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les conditions particulières d'utilisation et de vérification ainsi que les dispositions particu-

lières mentionnées dans la décision précitée s'appliquent également au modèle faisant l'objet de la présente décision.

## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

## DEPOT DE MODELE

Les plans permettant d'identifier le modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Poitou-Charentes, et chez le fabricant sous la référence DA 21-026.

## DUREE DE VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 septembre 2002.

## ANNEXES

Schéma de la face avant n° 6305-1.

Plan de scellement n° 6305-2.

Séquence d'affichage n° 6305-3.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

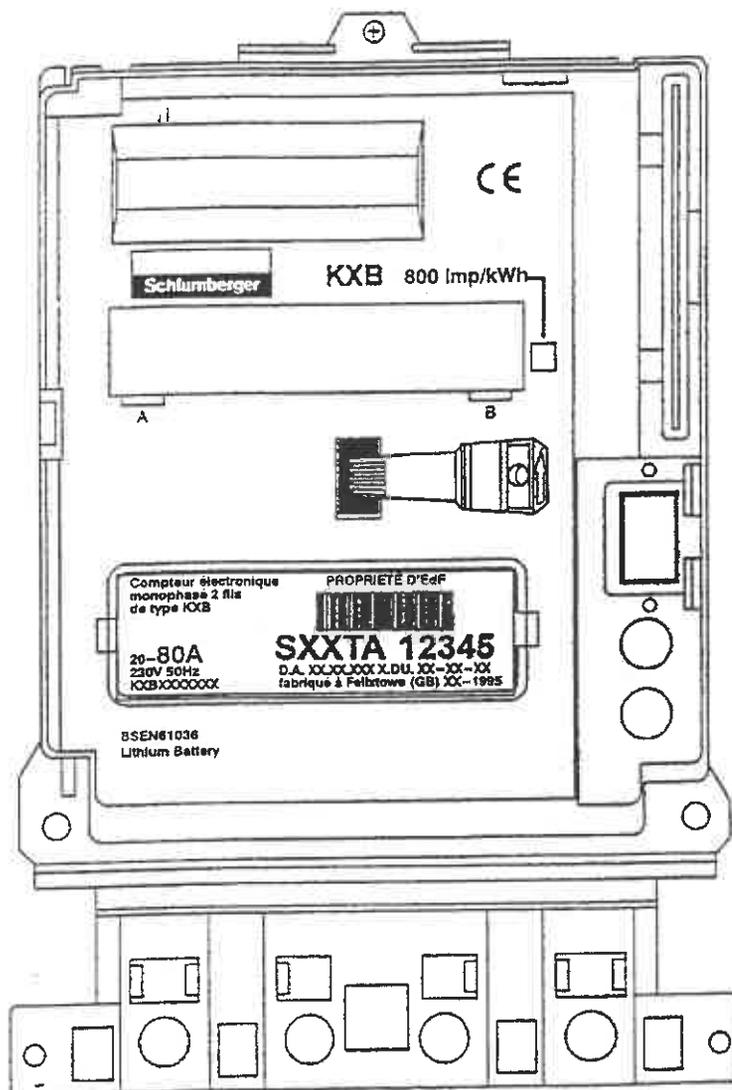
J.F. MAGANA

---



■ N° 6305-1  
COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE SCHLUMBERGER, KXB

*Vue de face*

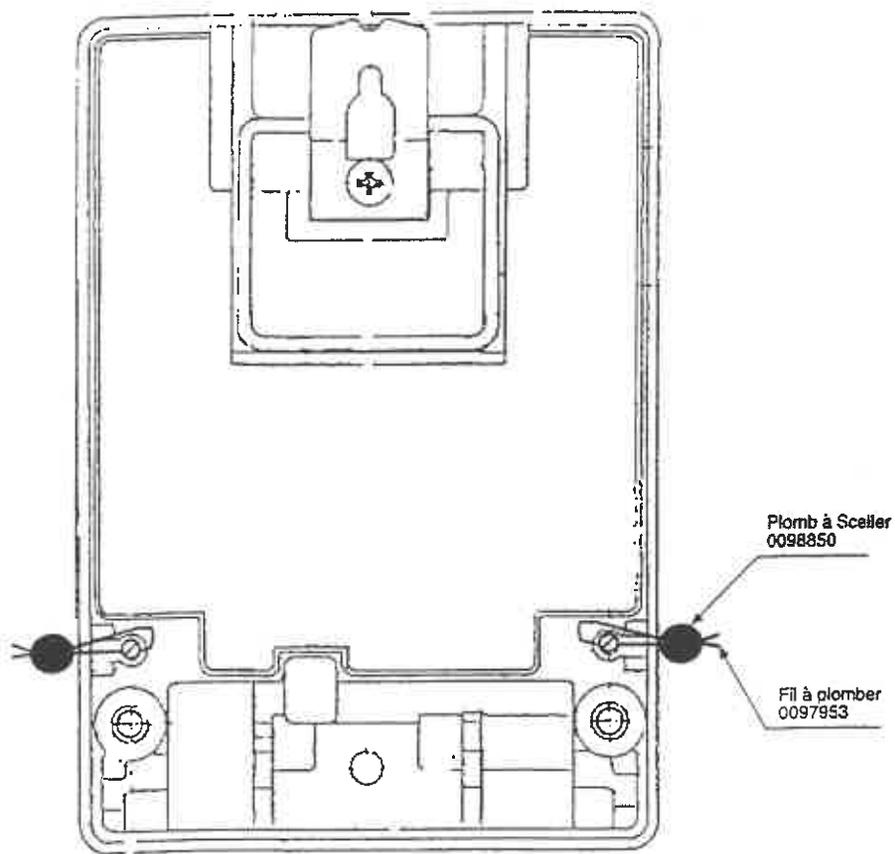


■ N° 6305-2

COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE SCHLUMBERGER, KXB

*Vue arrière*

*Scellements*





■ N° 6305-3

COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE SCHLUMBERGER, KXB

Séquence d'affichage



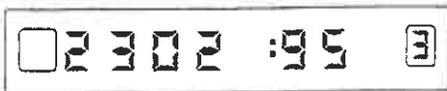
Crédit restant dans le compteur



Test de l'afficheur



Heure du compteur avec tranche tarifaire en cours.



Date du compteur (JJ MM AA)+ tranche tarifaire en cours

Sur le KBA la date était affichée en AAMMJJ



Crédit total inséré



Montant total débité par semaine



Consommation totale en kWh (PAS SUR LE KBA)



Consommation totale en kWh dans la tranche 1



Prix de la tranche 1

